



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

### POINT 37 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Question de Chypre : rapport du Secrétaire général (suite)

1. M. FERM (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : La question de Chypre figure à l'ordre du jour de l'Assemblée depuis un certain nombre d'années. Les problèmes fondamentaux — tant politiques qu'humanitaires — demeurent toujours sans solution. Les efforts visant à trouver une solution durable n'ont progressé que très lentement et c'est là une question qui préoccupe gravement le Gouvernement de la Suède.

2. Les principes qui doivent régir la solution sont évidents. Ils ont été énoncés par l'Assemblée, notamment dans sa résolution 3212 (XXIX) du 1<sup>er</sup> novembre 1974. Ils comprennent le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de Chypre et son droit au non-alignement. Toutes les troupes étrangères doivent se retirer et toute ingérence étrangère dans ses affaires doit cesser.

3. L'expérience des entretiens intercommunautaires a démontré que le Secrétaire général et son Représentant spécial jouent un rôle indispensable dans la poursuite de ces entretiens, dans l'identification des moyens éventuels de progresser et dans la promotion inlassable du compromis et de l'accommodement entre les deux parties. Ce n'est pas faute de compétence et d'assistance imaginative de la part du Secrétaire général si les parties n'ont pas encore réussi à enregistrer un progrès sensible au cours de leurs entretiens. Nous espérons sincèrement que les efforts renouvelés, promis par le Secrétaire général dans son rapport [A/37/805 et Corr.1], pour insuffler un nouvel élan au processus de négociation réussiront à faire abandonner ce comportement de méfiance mutuelle qui entrave toute possibilité de compromis. Le Gouvernement suédois déclare qu'il appuie pleinement ces efforts. Des négociations directes entre les deux communautés sont la clef de tout progrès réel vers une solution définitive du problème de Chypre.

4. Il y a 19 ans que la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a été créée. Au cours de toutes ces années, la Suède a contribué en envoyant des hommes de troupes. Les prolongations successives du mandat de la Force étaient censées donner aux parties le temps de trouver un moyen de parvenir à une solution constructive de leur différend. Mais les activités de maintien de la paix des Nations Unies ne doivent pas, toutefois, servir de prétexte à l'inactivité dans la recherche d'une solution.

5. Quant au financement des opérations de maintien de la paix, il devrait être partagé de façon plus équitable par les Etats membres de l'ONU, dont beaucoup ont exprimé avec éloquence, au cours de ce débat, leur préoccupation devant le problème de Chypre. De même, je prie instamment les deux communautés de Chypre d'assumer leur part du coût des services économiques et humanitaires qui sont actuellement rendus gracieusement par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

6. Mon gouvernement reste préoccupé du fait que les problèmes humanitaires, notamment ceux touchant les personnes disparues à Chypre, demeurent sans solution. Tout en cherchant à trouver une solution juste et durable au conflit sous-jacent, les parties peuvent et doivent prendre des mesures immédiates pour soulager le sort de milliers de Chypriotes. Je voudrais conclure en priant les parties de coopérer dans un esprit humanitaire, sous les auspices de la Croix-rouge, afin de faire face au problème des personnes disparues et aux autres préoccupations urgentes du peuple de Chypre.

7. M. WABUGE (Kenya) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais profiter de cette occasion, Monsieur le Président, pour vous exprimer à nouveau, au nom de mon gouvernement, ma satisfaction de vous voir présider la reprise de la session de l'Assemblée générale. Ma délégation est heureuse de la manière impeccable dont vous avez dirigé les affaires de la trente-septième session de l'Assemblée générale.

8. La communauté internationale s'occupe de la question de Chypre depuis longtemps et pourtant, depuis les graves événements de 1974, aucune solution n'a été trouvée pour régler ce problème. Cependant, la prolongation de la crise de Chypre, comme nous le savons tous, fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales.

9. La cause fondamentale de la crise de Chypre est l'occupation militaire partielle de ce pays par une puissance étrangère. Il ne saurait y avoir aucun accord véritable entre les communautés chypriotes tant que ce pays restera militairement occupé. Ma délégation tient à réaffirmer qu'elle croit fermement au principe de l'inadmissibilité de l'occupation et de l'acquisition de territoires par la force. Dans l'esprit des pays non alignés, ma délégation réitère son plein appui à la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

10. Dans le but de résoudre le problème de Chypre, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité, la résolution 3212 (XXIX), qui a été par la suite entérinée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 365 (1974). Ces résolutions, en même temps que les résolutions de l'Assemblée et du Conseil qui ont suivi, offrent toujours la base essentielle d'une solution au pro-

blème de Chypre. Nous pensons qu'il est dans l'intérêt de tous les Chypriotes et de la communauté mondiale que ces résolutions prennent effet sans retard.

11. Nous engageons vivement le peuple de Chypre, avec lequel nous avons des rapports cordiaux, à faire abstraction de leurs intérêts communautaires sectaires pour le bien de l'ensemble de Chypre. Nous l'encourageons à poursuivre les entretiens intercommunautaires en comprenant que Chypre appartient à toutes les communautés chypriotes.

12. Si ma délégation encourage ces entretiens intercommunautaires entre Chypriotes, elle voudrait demander à toutes les forces extérieures de cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures de Chypre. A notre avis, les entretiens intercommunautaires ne pourront pas porter de fruits tant que Chypre demeurera occupée militairement. Par conséquent, nous demandons le retrait immédiat de toutes les forces d'occupation étrangères car c'est la base essentielle d'une solution rapide et mutuellement acceptable du problème de Chypre, qui n'a que trop duré.

13. M. RÁCZ (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : Près de quatre ans se sont écoulés depuis que l'Assemblée générale a débattu la question de Chypre et adopté, la résolution 34/30 qui demandait, entre autres, la reprise d'urgence, selon des modalités utiles, axées sur les résultats et constructives, des négociations engagées entre les deux communautés de Chypre, sous les auspices du Secrétaire général. Ce n'était pas la première fois que nous ressentions un certain degré d'optimisme lorsqu'en 1980, nous avons appris que les deux parties s'étaient mises d'accord pour reprendre les négociations. En fait, nous partageons pleinement l'espoir exprimé par le Secrétaire général dans son rapport à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale<sup>1</sup>, selon lequel cet événement ouvrirait la voie à un règlement politique juste et durable du problème de Chypre.

14. Nous savons tous, maintenant, que les entretiens intercommunautaires ne nous ont pas rapprochés, jusqu'à présent, d'une solution aux nombreux problèmes en jeu. La situation à Chypre, avec toutes ses conséquences pour la paix et la sécurité en Méditerranée orientale et même au-delà de cette région, n'est toujours pas réglée après près de dix ans et les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies ne sont pas encore mises en œuvre. La position de la délégation hongroise dans ce débat est motivée par un désir sincère de voir notre discussion contribuer à la reprise et à l'accélération de négociations de fond entre les deux communautés. Partant, nous estimons que l'Assemblée générale, qui représente la communauté internationale, devrait agir de façon constructive et raisonnable afin de promouvoir la conciliation entre les parties directement concernées. C'est dans cet esprit que nous souhaitons faire quelques remarques à propos de la question de Chypre à cette reprise de la session de l'Assemblée.

15. Le Gouvernement de la République populaire de Hongrie attache une grande importance à la recherche d'une solution pacifique, viable et durable au problème de Chypre. Une telle solution doit reposer sur le plein respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et du statut de non-alignement de la République de Chypre,

conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

16. Un des derniers éléments, sur le plan international, qui vient appuyer la République de Chypre se reflète de façon positive dans la partie pertinente de la déclaration politique de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983<sup>2</sup>. La délégation hongroise se félicite aussi de la déclaration à cet égard. La République de Chypre, figurant parmi les membres fondateurs du mouvement des pays non alignés, jouit du ferme appui du peuple et du Gouvernement hongrois et, à plus d'une reprise, nous avons dit que Chypre a besoin de l'assistance et de l'appui du mouvement des pays non alignés et le mérite pleinement.

17. Nous nous rendons bien compte également que l'intervention étrangère doit cesser, que toutes les troupes étrangères, tout le personnel militaire et toute autre présence militaire étrangère doivent être retirés de l'île afin de faciliter la solution du problème de Chypre. A cet égard, nous ne pouvons que nous féliciter de la proposition que le président Spyros Kyprianou a fait lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [*2<sup>e</sup> séance, par. 145*], en vue de la démilitarisation complète du pays et nous l'appuyons. Non seulement cela répondrait aux intérêts du peuple de Chypre mais cela permettrait également de promouvoir la cause de la paix et de la stabilité pour l'ensemble de la région.

18. Le Gouvernement de la République populaire de Hongrie a toujours été opposé à l'idée qu'on puisse imposer une solution au peuple tant éprouvé de Chypre. Le peuple chypriote auquel cette longue tragédie a été imposée par des actes illicites commis par des forces extérieures, jouit de notre profonde sympathie et de toute notre solidarité. Nous continuons de croire que les entretiens intercommunautaires constituent le cadre le plus approprié pour débattre et résoudre les questions de fond.

19. En conséquence, ma délégation voudrait souligner qu'elle fait siennes les opinions exprimées au cours du débat par de nombreuses délégations, à savoir que la solution de la question de Chypre doit reposer sur les résolutions de l'ONU, ainsi que sur les directives Makarios-Denktaş du 12 février 1977<sup>3</sup> et sur l'accord en 10 points du 19 mai 1979<sup>4</sup> entre le Président de la République de Chypre et le dirigeant de la communauté chypriote turque. A notre avis, une telle solution doit, d'une part, éviter à tout prix la division de l'île et, d'autre part, tenir compte des droits et intérêts légitimes des deux communautés, la communauté chypriote grecque et la communauté chypriote turque, au même titre. Toute solution pour être viable, doit prévoir la garantie des droits de l'homme de tous les citoyens chypriotes. Des actes unilatéraux dans toute autre direction, comme par exemple les efforts visant à modifier la structure démographique du pays ou à accroître la présence militaire dans l'île, sont préjudiciables au processus de négociations et à son heureux dénouement.

20. Nous croyons fermement qu'il incombe aux deux communautés de résoudre le problème de l'avenir du pays sans aucune ingérence extérieure. Leurs dirigeants assument une responsabilité spéciale

devant leur propre population pour arriver sans délai à une solution juste et permanente aux questions en suspens. Le débat actuel devrait permettre d'obtenir des résultats tangibles et, nous l'espérons, une solution globale dans le cadre des entretiens intercommunautaires.

21. La situation à Chypre est un problème d'ampleur internationale dont la poursuite menace la paix et la sécurité non seulement en Méditerranée orientale mais également en Europe, et les effets de la crise se font sentir aussi sur les perspectives de paix et de sécurité internationales en général. En tout état de cause, les forces étrangères à la région ont profité et profitent encore de cette situation tragique afin de servir leurs propres fins égoïstes et de se livrer à la manipulation et l'ingérence en Méditerranée orientale.

22. La délégation hongroise réaffirme son plein appui à la République de Chypre et demande le strict respect de son indépendance, de sa souveraineté, de son intégrité territoriale et de son statut de pays non aligné. Nous nous associons à ceux qui ont demandé que les entretiens intercommunautaires se poursuivent sans plus tarder d'une façon significative, orientée vers un résultat et de manière constructive. La stricte mise en œuvre des résolutions de l'ONU est indispensable si nous voulons réussir. L'idée de tenir une conférence internationale sur Chypre devrait être présente dans nos esprits. Dans le cadre de ces efforts, la poursuite des bons offices du Secrétaire général est essentielle. Nous voulons lui exprimer notre pleine confiance dans l'accomplissement de sa mission difficile et responsable.

23. Compte tenu de ces observations, ma délégation accorde son plein appui au projet de résolution A/37/L.63, soumis par les pays non alignés en tant que base viable pour une action décisive de l'Assemblée générale.

24. M. OZORES TYPALDOS (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation a tenu à participer à ce débat sur la question de Chypre non seulement en raison des bonnes relations qui unissent le Panama au Gouvernement de Nicosie, mais également pour exprimer à nouveau notre solidarité à l'égard d'une cause juste et d'un problème qui, faute d'une solution rapide, risque de mettre en danger la paix et la sécurité dans une région déjà troublée, dans laquelle de vastes secteurs de la population souffrent des conséquences d'une intransigeance incompréhensible et injustifiée.

25. Depuis près de neuf ans, un Etat Membre de l'ONU occupe avec ses troupes plus de 36 p. 100 du territoire chypriote; il a expulsé par la force le tiers des habitants, qui vivent actuellement comme des réfugiés dans le pays où ils ont vu le jour et il refuse de respecter les résolutions de l'Assemblée générale telles que la résolution 3212 (XXIX), confirmée par la résolution 365 (1974) du Conseil de sécurité, ainsi que les accords conclus à un niveau élevé le 12 février 1977<sup>3</sup> et le 19 mai 1979<sup>4</sup>.

26. Il est clair que la République de Chypre a été victime d'une violation de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, ce qui, entre autres, rend difficile toute perspective de progrès dans la recherche d'une solution juste et durable à laquelle doivent arriver les représentants des communautés chypriotes grecque et turque, sans ingérence étrangère.

27. L'atmosphère idéale ne pourra s'établir tant que ne sera pas obtenu le départ inconditionnel des troupes qui occupent illégalement une partie du territoire de Chypre. Dans un souci de coopération, le Président de tous les Chypriotes, M. Spyros Kyprianou, réélu récemment de manière démocratique, a proposé la démilitarisation totale du pays, initiative qui mérite l'appui de la communauté internationale. Nous devons également appuyer les efforts du Secrétaire général et de son Représentant spécial tendant à trouver une solution politique à cette question délicate.

28. De toute manière, le problème de Chypre devra être résolu en définitive par les Chypriotes, car il est bien clair que maintenant ni jamais il ne sera possible d'accepter des formules suggérées de l'extérieur qui portent atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté du pays, ce que serait précisément la division de l'île entre les deux communautés. La présence des troupes d'invasion aggrave jour après jour la situation. D'une part, un secteur de la population est délogé arbitrairement et d'autre part des familles de colons sont amenées pour occuper les terres d'autrui, ce qui constitue une nette violation des droits de l'homme de ceux qui se voient empêché<sup>2</sup> de se déplacer ou de s'établir librement dans leur territoire.

29. Au sein de plusieurs instances et en de multiples occasions, le Panama a exprimé toute sa solidarité envers les aspirations du Gouvernement et du peuple chypriotes. C'est ainsi que nous appuyons pleinement la section sur Chypre de la déclaration politique adoptée à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi en mars dernier<sup>2</sup>. Nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que la Conférence a souligné l'urgente nécessité de retrouver rapidement les personnes disparues; qu'elle a condamné tous les efforts ou actes visant à modifier la structure démographique de Chypre et qu'elle a estimé que "la situation de fait créée par la force des armes et par des actions unilatérales ne devrait aucunement influencer sur la solution du problème"<sup>5</sup>.

30. Ma délégation ose espérer que les débats de l'Assemblée permettront aux parties de trouver le plus vite possible une solution politique grâce aux bons offices du Secrétaire général, qui non seulement connaît à fond le problème mais qui également, dans son rapport, indique quel est le degré de coopération qui sera nécessaire à ceux qui auront à mettre le point final à cette délicate question de Chypre.

31. M. MEESMAN (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Bien que plus de trois années se soient écoulées depuis le dernier examen de la question de Chypre par l'Assemblée générale, la recherche d'une solution durable au problème de Chypre est loin d'être terminée. Mon gouvernement se préoccupe de constater qu'aucun réel progrès n'a été réalisé jusqu'ici entre la communauté chypriote turque et la communauté chypriote grecque en ce qui concerne les pourparlers intercommunautaires qui ont repris en août 1980 dans le cadre de la mission des bons offices que le Conseil de sécurité a confiée au Secrétaire général, sur la base des accords de haut niveau conclus le 12 février 1977<sup>3</sup> et le 19 mai 1979<sup>4</sup>. La reprise de ces pourparlers avait été accueillie très favorablement à l'époque, par les Pays-Bas et les autres membres de la Communauté européenne. Cependant,

bien que les deux parties se fussent engagées à mener ces conversations d'une façon continue et soutenue, évitant tout retard, nous nous trouvons, aujourd'hui, dans une situation où trop peu de progrès ont été enregistrés en ce qui concerne les éléments principaux et bien connus du problème de Chypre. Nous prions donc instamment les deux parties d'intensifier leurs efforts, afin d'aboutir à une discussion approfondie et constructive permettant de rompre l'impasse actuelle pour ce qui est des principaux éléments du problème de Chypre.

32. Au point 6 de l'accord en 10 points du 19 mai 1979, les deux parties sont convenues de s'abstenir de toute mesure qui pourrait compromettre le succès des pourparlers et d'accorder une importance spéciale aux mesures pratiques adoptées initialement par les deux parties en vue de favoriser la bonne volonté, la confiance mutuelle et le retour à une situation normale. Nous regrettons de devoir constater que pratiquement aucune de ces mesures qui auraient permis de promouvoir la bonne volonté et la confiance mutuelle ne s'est matérialisée. Nous lisons dans le rapport du Secrétaire général, que le Comité des personnes disparues à Chypre, n'a pas été en mesure jusqu'ici de s'acquitter de ses fonctions.

33. La vie du peuple de Chypre continue d'être dominée par la partition *de facto* de leur pays et la présence de forces armées étrangères sur le territoire de la République de Chypre. Si les entretiens intercommunautaires actuels ne donnent pas de résultats tangibles, il se peut fort bien que la tension à Chypre continue de s'accroître. Le *statu quo* actuel reste une source d'instabilité, de déception et de dangers éventuels, non seulement pour Chypre mais pour l'ensemble de la région. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport du 1<sup>er</sup> décembre 1982 adressé au Conseil de sécurité<sup>6</sup>, le temps qui reste pour résoudre le problème de Chypre semble s'amenuiser. Il serait vraiment tragique que la chance qui s'est offerte lorsque les deux parties sont convenues de reprendre entre elles les négociations directes se dissipât à nouveau.

34. Le Gouvernement des Pays-Bas reste convaincu que des négociations directes entre les parties concernées constituent la seule méthode possible qui permette d'aboutir à une solution pacifique garantissant l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté de la République de Chypre. Nous demandons donc à toutes les parties concernées de poursuivre avec une détermination renouvelée leur recherche d'une solution pacifique, acceptable par les deux parties au conflit. Nous nous félicitons de l'intention déclarée du Secrétaire général de renouveler ses efforts personnels dans sa quête d'une solution au problème de Chypre. Nous tenons à exprimer notre appréciation pour la patience et la persévérance dont ont fait preuve le Secrétaire général ainsi que son représentant spécial, M. Hugo Gobbi, dans l'accomplissement de son mandat à Chypre, et nous continuons d'accorder une grande importance au rôle du Secrétaire général dans l'aide qu'il apporte aux parties intéressées en vue de trouver une solution durable au problème.

35. Compte tenu des relations étroites qui existent entre mon pays, Chypre et son peuple, qui ont connu tant d'épreuves, nous poursuivrons nos efforts pour

convaincre nos amis qu'une solution pacifique et juste au problème de Chypre est possible. Beaucoup d'imagination, de courage et de confiance mutuelle seront nécessaires pour aboutir à un règlement d'ensemble. Nous espérons sincèrement que tous les dirigeants concernés feront preuve de la science politique requise à cet égard.

36. En conclusion, je voudrais une fois de plus dire combien nous nous félicitons des activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. La Force joue un rôle important dans le maintien de la paix à Chypre.

37. M. TSVETKOV (Bulgarie) : La question de Chypre est de nouveau soumise à l'attention de l'Assemblée générale. C'est avec une préoccupation et regret qu'on doit constater que les efforts de toutes les parties intéressées, consentis pendant la période écoulée, n'ont pas abouti à l'élimination de la crise et à un règlement juste et durable de la question. Comme l'ONU l'a à plusieurs reprises constaté, la situation dans l'île demeure toujours un foyer de tensions constituant une menace potentielle pour la paix et la sécurité tant dans la région qu'à une plus vaste échelle.

38. Cette situation suscite, évidemment, la préoccupation de l'opinion publique mondiale et de tous les Etats qui sont sincèrement désireux d'apporter leur contribution à la préservation et au renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde. La République populaire de Bulgarie figure parmi ces Etats, d'autant plus qu'étant située à proximité de Chypre du point de vue géographique et stratégique, elle est intéressée de manière vitale au renforcement de la paix et de la sécurité dans la région de la Méditerranée orientale et des Balkans.

39. La politique de la Bulgarie dans cette région ainsi que ses relations avec les pays voisins, sont dictées par les intérêts profonds et durables du peuple bulgare qui sont en pleine conformité avec les intérêts des peuples des autres pays balkaniques. Comme le Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, M. Jivkov, l'a récemment déclaré dans une interview :

“Le trait essentiel et déterminant de la politique balkanique de la Bulgarie, c'est son désir que les Balkans restent une région de paix et de sécurité durables et que les peuples balkaniques, qui ont connu des moments difficiles dans le passé, vivent dans un climat de confiance, de compréhension, d'amitié, de bon voisinage et de coopération mutuelle.”

40. Cette politique a trouvé une expression dans le programme intégral de renforcement de la paix, de la compréhension et de la coopération de bon voisinage dans les Balkans, proclamé au douzième Congrès du parti communiste bulgare, programme ultérieurement complété par la proposition relative à la transformation des Balkans en une zone exempte d'armes nucléaires et par d'autres initiatives constructives visant la paix et la coopération dans la région.

41. Cette politique de paix constitue la base sur laquelle reposent nos relations avec tous les pays voisins. Nous partons de la profonde conviction que le dialogue constructif, la bonne volonté, la com-

préhension, la confiance mutuelle et la coopération, constituent la seule voie viable qui corresponde aux intérêts vitaux de tous les peuples de la péninsule balkanique.

42. Dans le cadre de cette politique, mon pays entretient aussi des relations d'amitié traditionnelles, de coopération et de compréhension avec la République de Chypre, à l'égard du peuple de laquelle nous éprouvons des sympathies sincères et profondes.

43. La République populaire de Bulgarie a maintes fois exposé sa position sur la question de Chypre, soit au sein de l'ONU soit dans le cadre d'autres forums multilatéraux et bilatéraux. Mon pays a toujours estimé que la solution juste et durable de cette question pouvait être trouvée uniquement sur la base de la préservation de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de la politique de non-alignement et de l'unité de la République de Chypre, sur la base de la démilitarisation complète de l'île et du respect des intérêts des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs.

44. Il ne fait aucun doute que la réalisation d'une solution pacifique, juste et durable, de la question chypriote constitue un processus complexe. En même temps, nous sommes profondément convaincus que les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs, qui partagent un destin historique commun et qui sont liés par des intérêts communs, peuvent trouver la voie vers la compréhension mutuelle dans le cadre d'une Chypre unie, sans ingérence extérieure.

45. Les décisions et les résolutions de l'ONU, y compris la résolution 3212 (XXIX), unanimement adoptée par l'Assemblée générale et comportant les éléments essentiels en vue d'un règlement juste de la question, constituent une base appropriée pour la réalisation de ces objectifs.

46. La politique d'aggravation de la tension internationale et de la course aux armements, menée par l'impérialisme, ainsi que les efforts de celui-ci en vue de trouver des points d'appui pour la réalisation de ses visées globales d'hégémonie mondiale, ne peuvent que compromettre les efforts de la communauté internationale en vue d'apporter une solution juste et durable à la question chypriote.

47. Nous sommes profondément persuadés que la question chypriote doit trouver une solution politique par la voie de négociations sérieuses et approfondies entre les deux communautés, à l'abri de toute ingérence extérieure. L'Organisation des Nations Unies peut et doit assumer un rôle important à cet égard, tant pour soutenir, faciliter et accélérer le processus des négociations que pour assurer les garanties politiques de l'existence de la République de Chypre en tant qu'Etat indépendant, souverain, non aligné et uni. Nous apprécions également à sa juste valeur le rôle positif que le Secrétaire général pourrait jouer personnellement à cet égard. La proposition concernant la convocation d'une conférence internationale sous les auspices de l'ONU peut aussi contribuer de manière positive à trouver une solution pacifique de la question de Chypre et cette proposition jouit de notre soutien.

48. Permettez-moi pour conclure de réaffirmer que la République populaire de Bulgarie est disposée à appuyer, comme toujours, tous les efforts en vue de

l'élimination des difficultés existantes et visant à trouver une solution pacifique et juste de la question de Chypre qui serait conforme aux intérêts du peuple chypriote — les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs — solution qui serait conforme également aux intérêts de la paix et de la sécurité dans la région et dans le monde.

49. M. MARINESCU (Roumanie) : La délégation roumaine participe à ce débat afin de réaffirmer la position de principe constante de la Roumanie en faveur d'un règlement du problème de Chypre par la voie politique, par des négociations, sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et du non-alignement de Chypre, et de la coexistence pacifique des deux communautés chypriotes. Cette position a été exprimée maintes fois par mon pays dans des déclarations faites au plus haut niveau, de même que dans des documents bilatéraux conclus avec Chypre ou avec d'autres pays de la région, avec lesquels la Roumanie entretient des relations traditionnelles d'amitié.

50. Comme la Roumanie l'a souligné à plusieurs reprises, l'élément essentiel dans les efforts vers une solution juste et viable du problème de Chypre est le progrès des négociations entre les deux communautés chypriotes. Nous estimons qu'il est nécessaire que les négociations intercommunautaires continuent et soient intensifiées avec une participation plus active des Nations Unies. L'appui de la Roumanie à une solution politique négociée du problème de Chypre découle de son attachement bien connu pour le règlement de tous les litiges, de tous les problèmes par des moyens pacifiques, par des négociations. Nous désirons très sincèrement que les négociations intercommunautaires aboutissent aussi vite que possible à des accords appropriés réciproquement acceptables.

51. De même, conformément à une position de principe, qui a ses racines les plus profondes dans l'essence même de sa politique étrangère, la Roumanie estime qu'une solution juste et durable du problème de Chypre doit assurer l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité de la République de Chypre. C'est aussi l'idée fondamentale concernant la question de Chypre, soulignée dans la déclaration politique de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi en mars dernier<sup>2</sup>. Ce sont ces mêmes principes que nombre de résolutions de l'ONU ont affirmés ces dernières années.

52. Ce sont là, dans les conditions du monde contemporain, les droits inaliénables de chaque pays et les impératifs pour la solution de n'importe quel problème, en particulier de ceux qui affectent les destinées des peuples, la paix et la sécurité internationales.

53. Une telle solution répondrait aux intérêts suprêmes actuels et futurs de tous les Chypriotes ainsi qu'aux intérêts de la paix et de la coopération dans les Balkans, dans la Méditerranée, en Europe et dans le monde.

54. L'intérêt de mon pays pour une pareille solution découle aussi de la position que la Roumanie n'a cessé de promouvoir, à savoir développer la collaboration et l'entente entre tous les Etats balkaniques pour que cette région devienne une zone de

paix, d'amitié et de bon voisinage, une zone libre d'armes nucléaires, sans bases militaires étrangères.

55. A l'instar d'autres délégations qui ont pris la parole, la délégation roumaine estime que dans cette étape il est nécessaire que l'ONU déploie de nouveaux efforts afin de favoriser le succès des négociations intercommunautaires et leur proche aboutissement.

56. Nous voulons souligner de nouveau que la Roumanie continue d'accorder son plein appui aux actions de notre distingué Secrétaire général pour le rapprochement des points de vue des deux communautés et la réalisation d'une solution appropriée, mutuellement acceptable, ce qui répondrait aux intérêts du peuple chypriote ainsi qu'à la cause de la collaboration et de la paix dans la Méditerranée, dans les Balkans, dans le monde.

57. Nous exprimons l'espoir que le débat actuel pourra nous rapprocher d'une solution juste et durable du problème de Chypre, sur la base des principes de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de son unité, compte tenu des intérêts de tous les Chypriotes, de la paix et de la coopération dans les Balkans, en Europe, dans le monde.

58. Pour sa part, la Roumanie appuiera à l'avenir aussi tout effort et toute action de nature à contribuer effectivement à une telle solution.

59. M. VONGSAY (République démocratique populaire lao) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous renouvelle tout d'abord les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre élection à l'unanimité, en septembre dernier, au poste important de Président de l'Assemblée générale. Nous savons que sous votre direction sage et avisée la première et difficile partie des travaux de la trente-septième session de l'Assemblée a été couronnée de succès. Aujourd'hui, ma délégation est profondément convaincue qu'il en sera de même de la reprise de la session de l'Assemblée. Ma délégation assure les membres du Bureau qu'ils peuvent compter sur sa pleine coopération.

60. C'est avec tristesse que ma délégation prend part aujourd'hui au débat sur une question dont les Nations Unies sont saisies depuis près de 20 ans, car la République de Chypre et son peuple ne méritaient pas de connaître un tel sort. La solution à ce problème douloureux aurait pu être trouvée depuis longtemps si les nombreuses résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, particulièrement celles de 1964, 1974 et 1979, avaient été appliquées scrupuleusement.

61. Le Gouvernement et le peuple lao ont toujours éprouvé une grande admiration pour le peuple chypriote qui, sous la direction dynamique et sage de ses dirigeants, combat héroïquement depuis de nombreuses années pour préserver l'indépendance et la liberté si chèrement acquises. Le peuple lao comprend d'autant mieux les souffrances endurées par le peuple chypriote qu'il a lui-même été douloureusement éprouvé pendant plus de 30 ans par une guerre prolongée et dévastatrice découlant d'une agression étrangère.

62. Selon mon gouvernement, la seule solution juste et durable permettant de régler tous les problèmes de Chypre dépend de la pleine et rapide mise en œuvre

des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qui demandent le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères de l'île, le démantèlement de toutes les bases qui s'y trouvent, la cessation de l'ingérence extérieure dans ses affaires intérieures, le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre, le rétablissement de son régime constitutionnel et le respect de son non-alignement.

63. Il est regrettable que l'accord en dix points conclu à un haut niveau entre le Président Kyprianou et M. Denktaş, le 19 mai 1979<sup>4</sup>, ainsi que l'accord du 12 février 1977<sup>3</sup> n'aient pas été suivis d'effet. Ma délégation salue les efforts inlassables entrepris par le Secrétaire général dans le cadre de sa mission de bons offices en vue de favoriser le processus d'entretiens intercommunautaires. Nous notons avec satisfaction qu'au paragraphe 5 de son rapport du 6 mai 1983, le Secrétaire général s'est engagé à n'épargner "aucun effort pour relancer le processus de négociation, afin de donner suite aux travaux accomplis au cours de la phase actuelle des négociations". Nous rendons également hommage au Groupe de contact des pays non alignés pour les efforts patients et soutenus qu'il fait pour trouver une solution à la crise.

64. Nous espérons sincèrement que, conformément à la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 1<sup>er</sup> novembre 1974, entérinée le 13 décembre 1974 par le Conseil de sécurité dans la résolution 365 (1974) ainsi qu'à la résolution 34/30 de l'Assemblée générale en date du 20 novembre 1979, la communauté internationale poursuivra ses efforts pour remédier au sort des réfugiés et des personnes déplacées et pour aider ceux qui le souhaitent à retourner dans leurs foyers en toute sécurité. En outre, il faut espérer que toutes les parties concernées s'abstiendront d'adopter des mesures unilatérales qui pourraient aggraver encore la crise et diminuer les chances d'une reprise rapide des entretiens intercommunautaires. Nous espérons également que ces entretiens aboutiront à des résultats tangibles qui tiennent pleinement compte des intérêts légitimes de chacune des parties.

65. Ma délégation est heureuse que la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non-alignés, qui s'est réunie en mars dernier à New Delhi, et à laquelle une délégation de haut niveau de mon pays a participé, se soit déclaré profondément inquiète de la situation qui règne à Chypre et qu'elle ait confirmé sans équivoque la position qu'elle avait adoptée lors de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non-alignés, qui s'est tenue à La Havane en septembre 1979. Comme chacun le sait, cette position est conforme aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, dont ma délégation a déjà fait mention. C'est dans le même esprit que nous accueillons chaleureusement aujourd'hui le projet de résolution A/37/L.63.

66. Pour conclure, je souhaite à notre réunion un plein succès dans ses travaux afin d'apporter une lueur d'espoir au peuple de Chypre si longtemps éprouvé et de permettre de rétablir la paix et la sécurité dans cette partie orientale de la Méditerranée qui a été si gravement menacée par les crises actuelles.

67. M. NAWAZ (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : On ne peut que regretter que l'Assemblée générale soit à nouveau saisie de la question de Chypre après que son examen ait été renvoyé pendant trois années successives dans l'espoir de voir apporter une prompte solution au problème grâce aux entretiens intercommunautaires qui se poursuivent sous les bons offices du Secrétaire général.

68. En même temps, nous avons noté avec intérêt que le Secrétaire général a informé l'Assemblée, dans son rapport des importants progrès accomplis au cours des entretiens intercommunautaires. Le représentant spécial du Secrétaire général est parvenu à identifier les points de convergence et les points d'équidistance entre les positions des deux parties dans une "évaluation" qui est devenue la base acceptée des entretiens. Les négociations se poursuivent maintenant d'une manière globale couvrant tous les aspects du problème dans le cadre des idées énoncées dans cette "évaluation". Nous sommes heureux d'apprendre, grâce au rapport du Secrétaire général que les entretiens se poursuivent toujours dans un climat constructif de coopération.

69. Nous nous félicitons grandement des efforts et de la décision du Secrétaire général visant à accroître sa participation personnelle afin de donner un élan nouveau au processus de négociation qui mérite tout notre appui et tout notre encouragement. A notre avis, les bons offices du Secrétaire général offrent les perspectives les meilleures qui soient afin de résoudre la question de Chypre.

70. La clef du règlement du problème de Chypre réside dans la reconnaissance des aspirations des communautés grecque et turque de l'île à vivre en une seule fédération et à veiller que leur caractère et leurs intérêts distincts soient préservés et garantis. Ces aspirations ont été énoncées dans les importants accords conclus à un niveau élevé entre l'archevêque Makarios et M. Denktas le 12 février 1977<sup>3</sup> et entre M. Kyprianou et M. Denktas le 19 mai 1979<sup>4</sup>. L'affirmation de la validité de ses accords a constitué le point de départ de l'initiative du Secrétaire général en vue de la solution du problème.

71. Les deux accords demandent une république fédérale de Chypre indépendante, non alignée et bicommunautaire, en même temps qu'une solution bizonale de l'aspect territorial du problème de Chypre. Ce sont là, je crois, les paramètres essentiels du problème qui doivent demeurer au centre de tous les efforts sincères visant à rechercher une juste solution. Toute approche, toute décision qui détournerait l'attention de ces aspects essentiels du problème ou irait à l'encontre des intérêts d'une communauté ou de l'autre ferait inévitablement régresser le processus de négociation.

72. A l'heure actuelle, les entretiens intercommunautaires sont parvenus à une étape délicate. D'une part, ils ont enregistré des progrès concrets, tandis que, d'autre part, ils sont marqués par d'inquiétants présages d'une impasse imminente.

73. Sur un plan positif, les entretiens intercommunautaires ont permis d'identifier les difficultés qu'il convient de surmonter. Les deux parties ont discuté des divers aspects du problème, y compris les questions centrales touchant à la sécurité et au caractère

bizonal de l'île. De même, il semble y avoir accord sur les retraits finals de toutes les troupes, même s'il existe des divergences d'opinion quant au calendrier de ces retraits. D'autre part, on a prétendu que les entretiens étaient parvenus à une impasse, obligeant ainsi l'une des parties à saisir l'Assemblée générale de la question.

74. Cependant, tout souligne que les entretiens intercommunautaires demeurent le meilleur espoir de parvenir à un règlement du problème. Dans un tout récent rapport au Conseil de sécurité, le Secrétaire général le dit succinctement dans les termes suivants :

"Les entretiens intercommunautaires demeurent, à mon avis, la meilleure méthode dont on puisse user pour poursuivre un processus concret et efficace de négociation en vue de parvenir à un règlement convenu, juste et durable de la question de Chypre<sup>7</sup>."

Il déclare également :

"C'est la responsabilité de tous les intéressés de ne pas laisser cette chance se dissiper. J'ai le vif espoir que tous les responsables feront preuve de la sagesse politique et du courage nécessaires à cet égard et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour les y aider<sup>6</sup>."

75. Le groupe de contact des pays non alignés, qui s'est rendu à Chypre après la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi en mars dernier, a également été pleinement conscient du caractère bicommunautaire du problème et c'est pourquoi il a jugé nécessaire de rencontrer les dirigeants des deux communautés, les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs. Le Groupe de contact doit encore nous présenter un rapport sur ses conclusions en la matière. Cependant, son approche à l'égard des deux communautés a souligné l'impérieuse nécessité de poursuivre un dialogue intercommunautaire et de parvenir à un accord entre les deux communautés qui, seul, peut permettre un règlement du problème.

76. A notre avis, la même condition fondamentale doit guider les délibérations de l'Assemblée générale maintenant qu'elle est saisie de la question de Chypre aux fins d'examen. L'Assemblée doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que les entretiens soient poursuivis avec une vigueur renouvelée et parviennent bientôt à une heureuse conclusion. Nous regrettons de devoir dire que le projet de résolution A/37/L.63 va à l'encontre d'un tel objectif et est contraire à l'esprit de paix et d'harmonie à Chypre.

77. Ce projet de résolution a déjà provoqué une vive réaction des représentants chypriotes turcs qui ont fermement rejeté sa teneur. C'est pourquoi le projet de résolution n'est pas pleinement conforme aux décisions des pays non alignés, dont les dernières, adoptées à la Conférence de New Delhi, ont réitéré qu'un règlement négocié, juste et durable du problème de Chypre devait garantir les intérêts légitimes des deux communautés. La réaction du représentant de la communauté chypriote turque montre clairement que le projet de résolution a méconnu leur point de vue et leurs intérêts.

78. Au lieu de mettre en relief les dispositions des accords de haut niveau intervenus entre les deux

dirigeants des deux communautés, le projet de résolution cherche à mettre l'accent sur un nouvel ensemble de conditions qui, de toute évidence, sont unilatérales et n'ont aucune chance de devenir la base de négociations entre les deux communautés. En outre, le projet de résolution est susceptible d'élargir la brèche entre les deux communautés et d'avoir un impact négatif sur les perspectives des entretiens intercommunautaires, de même que sur les efforts que le Secrétaire général souhaite poursuivre en y participant davantage encore au niveau personnel.

79. L'Assemblée générale doit encourager le processus de négociation et s'abstenir de toute mesure pouvant saper ce processus. Ma délégation demeure convaincue que l'adoption du projet de résolution A/37/L.63 aurait l'effet contraire et ne ferait qu'entraîner le processus des négociations au lieu de le faire progresser. Il altérerait également les relations entre les deux communautés chypriotes au lieu de combler le fossé que la méfiance creuse actuellement entre eux.

80. A notre avis, l'Assemblée générale peut apporter une contribution constructive en renforçant simplement la position du Secrétaire général afin de promouvoir le processus de négociation et arriver à un accord rapide entre les deux communautés.

81. En conclusion, ma délégation voudrait saisir cette occasion pour se féliciter du rôle de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour maintenir la paix et l'harmonie à Chypre. Le Pakistan accorde une grande importance à la poursuite du mandat de la Force. Tant qu'une solution juste et pacifique au problème n'aura pas été trouvée, la Force aura un rôle important à jouer pour prévenir une détérioration ultérieure de la situation et pour s'acquitter de fonctions humanitaires essentielles.

82. M. MRANI ZENTAR (Maroc) : Monsieur le Président, je voudrais, à cette reprise de session de l'Assemblée générale, vous exprimer toute la considération de mon pays pour la compétence et le dévouement avec lesquels vous avez déjà dirigé nos travaux et exprimer à nouveau la conviction de ma délégation que, sous votre sage direction, l'Assemblée confirmera les succès qui ont marqué la première phase de ses délibérations.

83. L'Assemblée est saisie à nouveau de la question de Chypre, dont plusieurs délégations se sont accordées à souligner la complexité, en insistant très particulièrement sur la nécessité d'y trouver une prompte et juste solution. Pour sa part, ma délégation, qui partage entièrement ce sentiment quasi général, a eu l'occasion, aussi bien dans cette enceinte qu'à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi en mars dernier, d'exprimer sa position à l'endroit d'une question dont mon pays a suivi les différentes péripéties, péripéties marquées parfois d'espoirs fragiles mais souvent de développements préoccupants et inquiétants.

84. En effet, lorsque l'Assemblée générale a reporté l'examen de la question de Chypre, lors de ses trente-cinquième et trente-sixième sessions, afin de favoriser la relance des négociations intercommunautaires, nous avons tous nourri l'espoir sincère de voir ces pourparlers mener au rétablissement de la confiance

entre les deux communautés et à l'élimination progressive de la tension dans cette partie de la Méditerranée.

85. En sa qualité de pays riverain justement de la mer Méditerranée, pays soucieux de voir cette région se transformer en zone de paix, d'entente et de coopération, le Maroc a apporté dès le début de cette crise son appui total aux initiatives qui privilégiaient le dialogue franc et direct entre les deux communautés chypriotes en vue de parvenir à une solution équitable et définitive de la crise.

86. C'est ainsi que nous avons accueilli avec soulagement la conclusion, les 12 février 1977<sup>3</sup> et 19 mai 1979<sup>4</sup> des accords de haut niveau entre les représentants qualifiés des deux communautés, accords qui avaient posé les principes directeurs appelés à servir de cadre pour la poursuite des négociations intercommunautaires.

87. Malheureusement — et malgré les engagements solennels déjà pris et les négociations sérieuses déjà engagées en vue d'aboutir à une solution définitive acceptable, c'est-à-dire une solution qui donnerait à chacune des parties les assurances juridiques et politiques nécessaires et souhaitables pour un avenir fait de tolérance mutuelle et de coopération fraternelle et pacifique — malheureusement, le bilan a été bien en-deçà des espoirs que les accords de 1977 et 1979 avaient fait naître. Loin d'engendrer le découragement et la résignation cependant, ce constat a plutôt renforcé la détermination de tous ceux qui sont associés à la recherche d'une solution globale et satisfaisante à la crise chypriote, tant parmi les Chypriotes eux-mêmes que parmi les membres de l'Organisation de la Conférence islamique, du mouvement des pays non alignés ou des Nations Unies en général.

88. Dans cette perspective, ma délégation voudrait s'associer à l'hommage unanime et mérité rendu aux efforts très louables déployés par ses différentes instances, en saluant tout particulièrement le rôle discret mais efficace joué par le Secrétaire général, qu'une connaissance personnelle et approfondie des différents aspects de cette question désigne tout naturellement pour une tâche pacifique de médiation et de bons offices déjà engagée avec diligence et détermination. A cet égard, ma délégation se réjouit du fait que, dans son rapport le Secrétaire général renouvelle sa disponibilité et exprime aussi sa volonté de n'épargner "aucun effort pour relancer le processus de négociation" et "d'encourager les parties à faire un effort de synthèse pour dégager une "transaction globale" portant sur les principales questions non encore résolues" [A/37/805 et Corr.1, par. 5].

89. Nous aurions souhaité que tous ces efforts conjugués aient pu déjà porter leurs fruits, mais force nous est de reconnaître qu'il reste encore beaucoup de difficultés à aplanir et de divergences à réduire, comme l'a d'ailleurs signalé à juste titre le Secrétaire général dans son rapport.

90. C'est pourquoi ma délégation saisit cette occasion pour appuyer à nouveau la poursuite dynamique des initiatives déjà engagées et appelle de toute sa force au rétablissement de l'esprit généreux et authentique qui a présidé au lancement des premiers entretiens intercommunautaires en vue de l'instauration d'une République bicommunautaire indépendante et



non alignée dont l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale seront assurées et respectées par tous.

91. Ce que nous souhaitons en définitive, c'est de voir la République de Chypre retrouver la stabilité, la quiétude et la prospérité qui étaient les siennes et qui en faisaient, dans le monde troublé que nous connaissons aujourd'hui, un exemple et un modèle de tolérance et d'harmonie entre les diverses communautés qui la composent, un pays dont le rôle pacifique et humain était particulièrement remarquable et constructif, tant au sein du mouvement des pays non alignés que dans l'ensemble du système des Nations Unies.

92. M. SHELDON (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : L'examen de la question de Chypre au cours de la présente session de l'Assemblée générale témoigne une fois de plus de son importance et de son actualité et souligne le fait que le problème n'a pas encore trouvé de solution. Cette question demeure une source de tension internationale et suscite une préoccupation légitime chez tous ceux qui souhaitent trouver une issue positive au problème dans son ensemble et aimeraient voir cette région devenir une zone stable de paix et de coopération. Les déclarations des nombreux représentants qui se sont exprimés à l'Assemblée témoignent une fois encore de cette évidence. La préoccupation devant la situation actuelle apparaît clairement dans la partie spécialement consacrée à Chypre dans la déclaration politique adoptée au cours de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est réunie à New Delhi en mars dernier<sup>2</sup>.

93. Ceci est bien compréhensible du fait que le peuple de Chypre a connu nombre de difficultés et de vicissitudes et a subi ces dernières années de dures épreuves au cours desquelles on a cherché à faire plier les genoux aux Chypriotes et à transformer l'Etat indépendant de Chypre en un instrument docile de la réaction internationale. En d'autres termes, le problème de Chypre est une blessure douloureuse qui ne cesse de suppurer et qui empoisonne la vie des Chypriotes.

94. Voilà de nombreuses années que les Nations Unies ont à connaître du problème de Chypre. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté un certain nombre de résolutions constructives. Cependant, elles n'ont malheureusement pas été appliquées et la solution au problème n'a pas été trouvée. En outre, comme l'indique le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité<sup>6</sup>, "le temps qui passe semble amenuiser progressivement ce que certains ont qualifié de "chance qui s'offrait" de résoudre le problème de Chypre".

95. Cette situation est due essentiellement aux activités de forces extérieures, et avant tout, des milieux de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN], qui considèrent Chypre comme étant principalement une place forte stratégique en Méditerranée, ayant accès au Moyen-Orient, à ses ressources naturelles, et notamment à son pétrole. De ce fait, ils ne sont pas pressés de voir se résoudre le problème de Chypre et ils n'ont renoncé à aucune tentative pour tourner les résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur Chypre et pour faire en sorte que ce

problème important ne figure plus dans le cadre de compétence de l'ONU.

96. Dans l'ensemble, la situation de crise qui règne à Chypre est le résultat d'une ingérence constante dans les affaires intérieures d'un Etat souverain de l'ONU. Ceci a abouti au maintien de la division de fait de l'île et constitue une menace à l'existence indépendante d'un Etat de Chypre unique. Comme on l'a déjà fait remarquer, un règlement juste et durable du problème chypriote est possible et les moyens d'y parvenir sont connus. Ils ont été déterminés dans les résolutions de l'ONU sur cette question, notamment dans la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale. D'après ces résolutions, il apparaît que la seule façon viable de résoudre la question consiste à respecter strictement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre, à démilitariser l'île en retirant toutes les troupes étrangères et en éliminant les bases militaires étrangères.

97. Les résolutions de l'ONU sur Chypre, reflétant la volonté de la communauté internationale, et correspondant aux intérêts du peuple chypriote, reposent sur le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Etat chypriote et de sa politique de non-alignement.

98. En ce qui concerne les divergences d'intérêts entre les deux communautés nationales qui vivent sur l'île, comme on l'a fait remarquer, elles peuvent être réglées par le biais d'entretiens, en tenant dûment compte des intérêts des communautés chypriotes grecque et turque. Sans aucun doute, quelle que soit l'importance de ces divergences, elles ne devraient pas cacher la nécessité de maintenir la République de Chypre en tant qu'Etat unique et unifié.

99. La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie, comme auparavant, estime que la convocation d'une conférence internationale représentative sur Chypre, sous les auspices des Nations Unies, contribuerait à mettre au point un règlement juste et rapide du problème de Chypre. Ainsi qu'il est souligné dans la section IV de la déclaration politique des Etats parties au Traité de Varsovie, qui a été adoptée à Prague au mois de janvier de cette année :

"Il n'existe pas de problème, mondial ou régional, qui ne puisse être résolu de façon juste par des moyens pacifiques. Pour cela il est essentiel que tous les membres de la communauté internationale reconnaissent le droit légitime de chaque pays de décider de ses affaires intérieures sans ingérence étrangère et de participer à la vie internationale sur un pied d'égalité<sup>8</sup>."

100. Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies peut — je dirai même doit — prendre des mesures efficaces afin d'arriver à des résultats positifs permettant de résoudre le problème de Chypre. A l'instar des autres pays socialistes, la République socialiste soviétique de Biélorussie s'est toujours prononcée fermement en faveur d'une solution juste et rapide du problème de Chypre sans aucune ingérence étrangère, grâce à des entretiens constructifs, en tenant compte des intérêts des deux communautés. La République socialiste soviétique de Biélorussie se déclare partisan du retrait des troupes étrangères

et de l'élimination des bases militaires étrangères de Chypre, et elle se prononce également en faveur de Chypre en tant qu'Etat unique, indépendant, souverain et non aligné.

101. Mlle DEVER (Belgique) : Il y a plus de trois ans que l'Assemblée générale a examiné la question de Chypre et il faut reconnaître que le débat actuellement en cours démontre que le fond du problème n'a pas changé.

102. Pendant cette période, des entretiens intercommunautaires se sont poursuivis avec l'assistance active et persévérante du Secrétaire général et de son représentant spécial, M. Gobbi; nous voulons à tous deux rendre un hommage très vif. Le Gouvernement belge qui a soutenu la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale, adoptée le 1<sup>er</sup> novembre 1974, a constamment appuyé les efforts déployés par le Secrétaire général. En effet, la Belgique est, et reste convaincue, que ces entretiens sont la base essentielle qui permettra d'arriver à une solution juste et durable.

103. Pendant que les pourparlers se poursuivaient, les forces de maintien de la paix ont contribué à contrôler les dangers potentiels de la situation. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a aidé ainsi à créer les conditions indispensables pour que les entretiens puissent se tenir. Mon gouvernement apprécie grandement l'action des forces de maintien de la paix auxquelles participent d'ailleurs plusieurs membres de la communauté européenne.

104. Pour la première fois depuis l'histoire déjà longue des négociations intercommunautaires, les deux parties ont soumis en août-septembre 1981 des propositions concrètes sur les aspects constitutionnel et territorial de la question. Malheureusement, des influences négatives extérieures et la longue campagne précédant les élections présidentielles à Chypre, ont paralysé les négociations au cours de l'année 1982. Nous espérons qu'à l'issue de ce débat, quant la sérénité sera revenue à Chypre, les négociations pourront reprendre dans le même esprit positif que celui de 1981. C'est pourquoi le climat indolent qui caractérise actuellement les négociations ne doit pas nous conduire à des conclusions indûment pessimistes.

105. Nous sommes convaincus qu'une solution qui assure le droit fondamental de Chypre à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de Chypre peut et doit d'abord être trouvée par les deux communautés de l'île. Nous sommes également persuadés que les pays directement intéressés au règlement de la question chypriote, dont la Grèce et la Turquie, avec lesquels mon pays entretient des relations très étroites, doivent apporter leur soutien à une telle solution et ils doivent eux aussi s'efforcer de régler le différend entre eux, évitant l'internationalisation du problème qui ne pourrait que le compliquer davantage et radicaliser les positions. L'Organisation de Nations Unies doit pouvoir compter sur la volonté politique d'arriver à une solution réaliste et équilibrée.

106. C'est dans cette optique que mon gouvernement apprécie grandement les intentions exprimées par le Secrétaire général, dans son rapport, en particulier lorsqu'il déclare :

“J'ai l'intention d'accroître ma participation personnelle dans le cadre de ma mission de bons offices. En particulier, je n'épargnerai aucun effort pour relancer le processus de négociation, afin de donner suite aux travaux accomplis au cours de la phase actuelle des négociations. Comme je l'ai signalé dans mon rapport au Conseil de sécurité, je m'emploierai à encourager les parties à faire un effort de synthèse pour dégager une “transaction globale” portant sur les principales questions non encore résolues, et mon représentant spécial et moi-même ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour les y aider.”

107. Si ces efforts rencontraient de la part des deux parties une même volonté de réussir et une même détermination de sortir de l'impasse, il nous paraît que pourrait être trouvée une solution qui soit respectueuse des droits et des intérêts des deux communautés en cause ainsi que des principes de la Charte des Nations Unies et qui garantisse effectivement l'unité, l'intégrité territoriale et l'indépendance de la République de Chypre.

108. M. PRADHAN (Bhoutan) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation est heureuse de vous voir présider cette reprise de session de l'Assemblée générale. Je voudrais également vous féliciter de la manière si habile dont vous avez conduit les travaux de l'Assemblée.

109. En dépit des efforts constants du Secrétaire général pour résoudre le problème des deux communautés de Chypre, il est véritablement décourageant de constater que la solution continue de nous échapper. Cependant, il faut continuer à rechercher un règlement à cette crise si regrettable si nous voulons empêcher que la situation ne se détériore davantage.

110. L'ingérence et l'intervention d'autres puissances, au nom de l'une ou l'autre communauté, ne conduiront pas à des solutions acceptables et durables, comme les événements l'ont déjà prouvé. De telles ingérences ne feront que causer davantage de méfiance, de désunion et de suspicion entre les deux communautés. Si une telle atmosphère de ce genre continue de régner, quels que soient les efforts qui seront faits, Chypre demeurera une terre déchirée. Ma délégation estime que les deux communautés chypriotes, quelle que soit l'origine ethnique, sont un peuple d'une seule nation souveraine. Et nous pensons que leur différend peut être résolu par elles sans aucune ingérence ni intervention étrangère.

111. Nous condamnons également la présence de toutes troupes étrangères dans n'importe quel pays et sous n'importe quel prétexte. L'indépendance et la souveraineté d'une nation ne peuvent jamais être assurées par des actes d'intervention et d'occupation militaires. Les affaires intérieures d'une nation souveraine sont de la responsabilité du peuple de cette nation et de nul autre. Pour nous, ces principes sont sacro-saints. Par conséquent, tout comme nous avons déploré la présence de troupes d'occupation étrangères ailleurs, nous la déplorons maintenant dans le cas qui nous occupe.

112. Nous sommes heureux de constater que le Secrétaire général, ainsi qu'il le déclare dans son rapport, va redoubler d'efforts pour faire progresser les entretiens intercommunautaires. Comme plusieurs

autres orateurs nous l'on fait remarquer, le Secrétaire général est la personne indiquée pour servir de médiateur étant donné qu'il était le représentant spécial de son prédécesseur. Nous espérons que le rôle de médiateur du Secrétaire général sera facilité par tous les intéressés et que l'atmosphère sera propice au règlement du problème.

113. Une autre instance multilatérale, à son niveau politique le plus élevé, a examiné très récemment la question de Chypre. Je veux parler de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui a eu lieu à New Delhi au mois de mars dernier. A cette Conférence, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont eu l'occasion d'examiner et de débattre le problème de Chypre. La déclaration politique de la Conférence<sup>2</sup> a mis explicitement en relief quatre points concernant la question de Chypre. Premièrement, la Conférence a réaffirmé le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et du statut de pays non aligné de Chypre. Deuxièmement, tout en se disant profondément préoccupée devant le fait que la partie de la République de Chypre demeure sous occupation étrangère, la Conférence a exigé le retrait immédiat de toutes les forces d'occupation étrangères comme étant la base essentielle de toute solution. Troisièmement, la Conférence a demandé le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les Chypriotes. Enfin, la Conférence a demandé qu'une solution soit trouvée au problème conformément aux accords conclus à un niveau élevé les 12 février 1977<sup>3</sup> et 19 mai 1979<sup>4</sup> et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, notamment à la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale que le Conseil de sécurité a fait sien dans sa résolution 365 (1974).

114. La déclaration de la Conférence de New Delhi a présenté, comme vous le voyez, les éléments nécessaires à une réunification pacifique de Chypre et à l'unité, à l'égalité et à la coopération fraternelle entre les deux communautés.

115. Ma délégation a examiné le projet de résolution A/37/L.63, élaboré avec réalisme et qui tient compte de la déclaration de la Conférence de New Delhi. Le projet favorise les buts et les principes de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi nous appuierons ce projet de résolution.

116. M. PAPAORGJI (Albanie) [*interprétation de l'anglais*] : La République populaire socialiste d'Albanie a toujours fait clairement état de sa position de principe à l'égard de la question de Chypre. Au cours de ce débat, comme par le passé, la délégation albanaise souhaite réaffirmer la position bien connue de son gouvernement et, en même temps, exposer quelques idées sur certains aspects du problème.

117. La tragique situation qui existe depuis de nombreuses années à Chypre est un sujet de grave préoccupation, en particulier pour la population chypriote. Mais elle préoccupe également les autres peuples et pays de la région, tous les Etats progressistes et démocratiques qui luttent pour la paix et la justice.

118. Le peuple d'Albanie, qui nourrit une sincère amitié à l'endroit du peuple chypriote des deux communautés, chypriote grecque et chypriote turque, a toujours suivi avec intérêt l'évolution de la situation

à Chypre. Le peuple et le Gouvernement de l'Albanie ont toujours souhaité qu'une solution juste et durable soit trouvée au problème de Chypre, que la paix, la stabilité et l'harmonie soient rétablies à Chypre par le peuple chypriote lui-même et qu'il retrouve une vie normale afin de ne pas être encore une fois victime des superpuissances et autres puissances impérialistes, comme cela s'est passé tant de fois par le passé.

119. L'historique du problème de Chypre est un exemple édifiant des conséquences graves de l'administration des puissances colonialistes, de leur politique expansionniste agressive, des complots et des intrigues des super-puissances impérialistes et de leur ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays afin de satisfaire leurs propres ambitions en fomentant et en suscitant des conflits, des querelles et des divisions parmi les peuples de différentes parties du monde ou au sein du peuple d'un pays, comme c'est le cas pour Chypre.

120. Malheureusement, nous sommes contraints de constater que la solution juste du problème de Chypre n'a pas encore été trouvée, que les obstacles sur la voie d'une solution réelle sont toujours aussi grands. Il existe toujours une situation tendue et explosive et, de ce fait, Chypre demeure un foyer de tension et de conflits en Méditerranée orientale.

121. Aujourd'hui, une solution juste et durable du problème de Chypre revêt une importance toute particulière. La position géographique de Chypre en Méditerranée, où les super-puissances impérialistes, les Etats-Unis et l'Union soviétique, ont un nombre important de navires de guerre agressifs, et la proximité de Chypre du foyer du Moyen-Orient nourrissent l'appétit et l'envie des super-puissances de disposer de places fortes et de bases en vue de leur pénétration et de leur expansion en Méditerranée, au Moyen-Orient et dans les Balkans.

122. En vérité, la solution de ce problème est d'autant plus impérative qu'il y a danger d'une aggravation ultérieure de la situation à Chypre et autour de cette région. Ce danger peut croître car très près de Chypre, au Moyen-Orient, par suite de l'intensification, de l'ingérence et de la politique agressive de l'impérialisme américain et du social-impérialisme soviétique, ainsi que de la rivalité et du marchandage des super-puissances pour dominer le monde, règne une situation explosive et enfiévrée, lourde de conséquences.

123. Nous sommes tous les témoins de la situation très grave et troublante qui prévaut au Moyen-Orient, où l'agression israélienne contre le Liban, organisée et provoquée par les impérialistes des Etats-Unis, constitue une menace directe et un danger pour les peuples et les pays de la région ainsi que des zones environnantes.

124. Les super-puissances impérialistes peuvent fort bien mettre à profit la situation tendue qui règne à Chypre pour concevoir de dangereux complots et des intrigues dans les Balkans où, en raison de leur politique, nombre d'éléments sérieux sont déjà rassemblés. Les faits et les événements les plus récents montrent que les super-puissances impérialistes, veillant à leurs propres intérêts hégémoniques et à leur objectif de transformer les Balkans en une poudrière permanente, intensifient leurs efforts en vue de rallumer les vieilles hostilités et querelles afin d'encou-

rager et d'inciter les sentiments et les passions patriotiques, monter les peuples et les pays des Balkans les uns contre les autres et créer des places fortes pour leur stratégie propagandiste.

125. C'est précisément dans cette atmosphère périlleuse que deux super-puissances ont présumément essayé de contribuer à trouver une solution au problème de Chypre à un moment où elles nourrissent toutes deux des intentions agressives et où, d'une manière ou d'une autre, elles n'épargnent aucun effort pour en tirer des avantages politiques et stratégiques. Les impérialistes des Etats-Unis cherchent à s'approprier la clef de la solution du problème de Chypre en imposant leurs points de vue selon lesquels cette question doit être réglée dans le cadre des activités et des intérêts du bloc agressif de l'OTAN.

126. Les socio-impérialistes soviétiques ont, d'autre part, toujours avancé des propositions visant à l'internationalisation de ce problème et à la convocation d'une conférence internationale de façon à pouvoir jouer pleinement leur rôle dans les intrigues ourdies contre le peuple de Chypre.

127. Le Gouvernement de la République populaire socialiste d'Albanie a toujours estimé que seule une solution juste et durable au problème de Chypre mettrait fin à la situation troublante qui règne dans ce pays. La délégation albanaise appuie toutes mesures constructives qui pourraient y contribuer. Nous partageons les vues exprimées par plusieurs délégations au cours de ce débat selon lesquelles les entretiens intercommunautaires du peuple chypriote, à l'abri de toute ingérence étrangère, constitueraient la base d'une solution réelle du problème de Chypre. L'ingérence étrangère pour résoudre ce problème ne répond pas aux intérêts des deux communautés qui souhaitent vivre dans un climat d'harmonie et de compréhension mutuelle.

128. C'est le peuple chypriote lui-même qui peut et doit mettre un terme à la situation grave et sérieuse qui existe dans son pays. C'est au peuple chypriote seul qu'il appartient de décider de son avenir conformément à sa volonté, à ses intérêts présents et futurs, contre toutes tentatives de la part des forces étrangères de s'ingérer dans ses affaires intérieures. Ainsi il est de l'intérêt du peuple chypriote d'avoir les mains libres pour résoudre ses problèmes, conformément aux droits fondamentaux des deux communautés qui vivent dans l'île de Chypre.

129. Une solution de ce type du problème de Chypre servirait non seulement les intérêts du peuple chypriote, mais constituerait par là même une contribution significative à la paix et à la quiétude dans la région de la mer Egée et des Balkans. Ce serait un obstacle à l'ingérence des deux super-puissances impérialistes, les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui, conformément à leurs intérêts hégémoniques, cherchent à créer des situations de tension et d'insécurité en Méditerranée et à transformer l'île de Chypre en une base militaire agressive qui leur soit propre. La solution juste du problème de Chypre suppose la non-ingérence des deux superpuissances impérialistes dans les affaires intérieures du peuple chypriote.

130. En adressant les meilleurs vœux et sentiments du peuple albanaise et de son gouvernement au peuple chypriote ainsi qu'aux deux communautés de l'île,

la délégation albanaise tient à rappeler une fois encore sa position bien connue en faveur d'une solution juste et rapide de ce problème grâce à des entretiens intercommunautaires, car c'est la seule voie légitime au service des intérêts de l'Etat libre, indépendant et souverain de Chypre et de la paix et de la sécurité dans les Balkans et en Europe.

131. Chypre est un Etat indépendant et souverain, Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, et en tant que tel il doit le rester. Personne n'a le droit de s'ingérer dans ses affaires intérieures afin d'imposer une solution qui va à l'encontre de la libre volonté exprimée par le peuple chypriote.

132. La délégation de l'Albanie tient à souligner que le Gouvernement albanaise s'en tient fermement à sa position inchangée en faveur d'un Etat chypriote indépendant, pleinement respectueux de la liberté nationale, de l'indépendance et de la souveraineté ainsi que de l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Notre délégation appuiera toute mesure positive susceptible de mener à une solution juste et rapide du problème de Chypre, à l'instauration de l'harmonie et de la compréhension entre les deux communautés chypriotes.

133. M. MUÑIZ (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je voudrais une fois encore vous dire combien nous nous félicitons de vous voir présider la reprise de la session de l'Assemblée générale.

134. Ma délégation a suivi avec attention les différentes interventions concernant la question de Chypre et nous partageons la préoccupation générale face à l'absence d'une solution définitive, bien que cette question fasse l'examen d'un examen depuis une vingtaine d'années.

135. Le 1<sup>er</sup> novembre 1974, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la résolution 3212 (XXIX) dont le projet avait été parrainé par l'Argentine. Cette résolution, entérinée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 365 (1974), doit servir de base à la solution négociée de ce conflit.

136. La question de Chypre revêt une double dimension, car la situation politique actuelle, conséquence de la présence de forces militaires sur le territoire d'un Etat Membre de l'ONU, est venue en outre créer un problème grave de caractère humanitaire pour ceux qui se sont vus obligés d'abandonner leurs foyers, ce qui a entraîné un nouveau flux de réfugiés.

137. Le maintien d'une situation de conflit dans cette région de la Méditerranée, qui vient s'ajouter aux nombreux affrontements qui ont déjà lieu dans d'autres parties du monde, pourrait avoir de graves conséquences pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi ma délégation, conformément aux résolutions de l'ONU et aux déclarations du mouvement des pays non alignés, estime qu'il convient d'élaborer une solution juste, rapide et globale au problème de Chypre, tenant dûment compte des intérêts des deux communautés.

138. A notre avis, une telle solution devrait se fonder : premièrement, sur le respect de l'indépendance, de l'intégrité territoriale, de l'unité et du statut de pays non aligné de la République de Chypre; deuxièmement, sur le retrait de toutes les forces

étrangères; et, troisièmement, sur la démilitarisation telle qu'elle a été formulée par le Président de Chypre dans la proposition qu'il a faite à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [2<sup>e</sup> séance, par. 145].

139. Ma délégation appuie également le projet de résolution A/37/L.63 qui, parrainé par le Groupe de contact des pays non alignés, contient les éléments positifs des résolutions précédentes de l'Assemblée générale ainsi que ceux des déclarations du mouvement des pays non alignés.

140. Je ne peux manquer de mentionner les efforts louables déployés par le Secrétaire général, et je dois le féliciter pour sa décision d'accroître sa participation personnelle dans le cadre de sa mission de bons offices. Le Gouvernement argentin estime la participation du Secrétaire général dans la recherche d'une solution extrêmement utile. Nous espérons que le Secrétaire général pourra compter sur la coopération et la bonne volonté des parties afin que sa mission connaisse le succès que nous souhaitons tous.

141. La question de Chypre trouve, dans le mécanisme des Nations Unies, le cadre approprié d'une solution juste, rapide et complète. La communauté internationale, une fois de plus, a les yeux tournés vers l'Assemblée générale. Nous espérons que la décision qui sera adoptée par l'Assemblée ne décevra pas l'attente de la communauté internationale.

142. M. SUJA (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous souhaiter, à vous-même, éminent représentant d'un pays socialiste frère, tout le succès possible dans l'accomplissement de vos fonctions élevées au cours de cette reprise de session de l'Assemblée générale.

143. Comme on le sait, la question de Chypre retient l'attention de l'Organisation des Nations Unies depuis 1954. Au stade actuel, son importance est soulignée par le fait que nous examinons cette question à la requête d'un Etat Membre de l'ONU à savoir la République de Chypre. Nous sommes convaincus que les résultats de nos débats, en cette Assemblée, contribueront à répondre aux espoirs des Chypriotes.

144. Les causes du problème de Chypre et l'acuité nouvelle que revêt la situation dans l'île sont bien connues.

145. La politique étrangère de la République de Chypre, depuis sa création, est une politique de neutralité, de non-alignement à l'égard des blocs militaires et de coopération avec tous les pays. Une telle position de la part du Gouvernement de Chypre constitue le principal obstacle à la réalisation des visées des forces impérialistes. La situation actuelle à Chypre est provoquée, non pas par les divergences intérieures entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs, mais par l'agression et les intrigues impérialistes dont fait l'objet la République de Chypre, dans le but d'implanter sur cette île des bases militaires et, par là-même de renforcer l'aile sud-est de l'OTAN sur le territoire d'un Etat qui n'est pas membre de ce bloc.

146. Il n'est pas surprenant que le peuple chypriote s'insurge contre de telles visées étant donné les conséquences dangereuses qu'elles comportent. L'existence de bases militaires, l'ingérence dans les affaires inté-

rieures et l'incitation aux divergences, sont autant d'éléments qui créent des dangereux foyers de tensions. La situation peut encore se détériorer par l'implantation sur le territoire de certains Etats membres de l'OTAN, dans cette région, de nouveaux missiles nucléaires à moyenne portée. Ces missiles peuvent être dirigés vers le sud et être utilisés en vue d'un chantage nucléaire à l'égard d'autres Etats indépendants de la Méditerranée et des pays du Moyen-Orient.

147. A notre avis, il est indispensable d'appuyer toutes mesures visant à favoriser une détente militaire totale en Méditerranée et de se mettre d'accord sur les moyens de renforcer la confiance dans le domaine militaire, à diminuer les effectifs des forces armées et à retirer de la mer Méditerranée les navires ayant à bord des armes nucléaires. Nous sommes convaincus que la réalisation de ces mesures renforcerait considérablement la sécurité de Chypre et aiderait à la solution du problème.

148. Nous nous félicitons des propositions relatives à la démilitarisation totale et immédiate de Chypre, que le Président de Chypre, M. Kyprianou, a faites à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [*ibid.*]. La Tchécoslovaquie a toujours appuyé une solution politique juste du problème de Chypre qui garantirait l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale de la République de Chypre, ainsi que son statut d'Etat non aligné. Nous demeurerons aux côtés des Chypriotes dans leur lutte pour l'indépendance et la liberté de leur pays, pour le retrait des forces étrangères et contre l'ingérence étrangère dans leurs affaires internes.

149. Il convient de trouver une solution juste, viable et durable au problème de Chypre, dans l'intérêt des Chypriotes, par la voie d'entretiens concrets et constructifs, conformément aux principes et objectifs de la Charte, et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes convaincus qu'un rôle important pour la solution du problème chypriote peut être joué par le Secrétaire général qui a déjà déployé à cette fin de nombreux efforts positifs. Nous avons été témoins, de par notre propre expérience, des efforts sincères du Secrétaire général à l'égard des problèmes complexes au niveau international, notamment à l'occasion de la libération de 66 ressortissants tchécoslovaques qui avaient été détenus au mois de mars de cette année, et qui, comme on le sait, étaient les victimes du terrorisme international.

150. Il est possible de résoudre le problème de Chypre équitablement et une fois pour toutes. Mais, évidemment, beaucoup dépend de la compréhension mutuelle entre les deux communautés dont Chypre est la patrie. Chacune de ces communautés a ses propres intérêts concrets, ses particularités que l'on ne saurait ignorer, mais ceci ne doit pas faire oublier les intérêts de l'Etat. Les entretiens intercommunautaires revêtent, à notre avis, une grande importance et nous pensons qu'ils doivent se poursuivre.

151. A ce propos, j'aimerais rappeler que les Etats membres du Pacte de Varsovie, dont la Tchécoslovaquie, ont à maintes reprises souligné que dans le règlement de situations de conflit, le dialogue politique sur un pied d'égalité revêt une importance

essentielle. Cette position a été réaffirmée collectivement dans la déclaration politique adoptée lors d'une réunion du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie, qui s'est tenue à Prague en janvier dernier<sup>8</sup>, et dans le communiqué publié à l'issue de la réunion du Comité des Ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité, qui s'est également tenue à Prague en avril<sup>9</sup>.

152. Nous sommes convaincus que les propositions de l'Union soviétique de convoquer une conférence internationale représentative sur Chypre, sous les auspices des Nations Unies<sup>10</sup>, est tout à fait opportune. Une telle conférence, convoquée selon les principes de la Charte des Nations Unies, entraînerait la mise en œuvre rapide des résolutions adoptées par l'ONU et offrirait des garanties à l'Etat chypriote.

153. Nos relations bilatérales avec la République de Chypre sont fructueuses dans tous les domaines d'intérêt commun. Pour notre part, nous ferons tout notre possible pour les renforcer à l'avenir. A ce propos, j'aimerais rappeler notamment la visite rendue en Tchécoslovaquie, en 1980, par le Président de la République de Chypre, M. Kyprianou, et la visite rendue à Chypre, en 1982, par le Ministre des affaires étrangères de la Tchécoslovaquie, M. Čižňák, qui ont donné d'importants résultats pour le développement constructif de nos relations. Nous avons toujours appuyé et continuerons d'appuyer à l'avenir les efforts en vue de promouvoir la paix et la stabilité à Chypre et dans toute la région.

154. C'est pourquoi nous nous sommes félicités des résultats des entretiens qui ont eu lieu entre le président Makarios et le représentant de la communauté chypriote turque, M. Denktaş, en 1977, de même que de l'accord en 10 points conclu au cours des négociations entre le président Kyprianou et M. Denktaş, en 1979<sup>4</sup>. Nous nous félicitons aujourd'hui de l'entente qui a marqué les entretiens tenus récemment en Grèce sous les auspices du président Kyprianou de même que de ses contacts avec le Secrétaire général des Nations Unies. Ce qui est important, à notre avis, c'est que l'on souligne au cours de ces entretiens qu'il existe un espoir réel de trouver au problème de Chypre une solution, espoir fondé sur la bonne volonté manifestée par tous les dirigeants politiques au cours des entretiens.

155. Nous nous félicitons également du fait que la déclaration politique adoptée à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi en mars dernier<sup>2</sup>, exprime l'appui à l'indépendance de la République souveraine de Chypre et à sa participation active au mouvement des pays non alignés.

156. La mise en œuvre des accords conclus pourrait non seulement contribuer au règlement de la question de Chypre mais aussi faire diminuer la tension dans toute la région méditerranéenne et favoriser la détente au Moyen-Orient à un moment où cette région se voit menacée par l'incessante agression israélienne, en particulier dans la région limitrophe du Liban et de la République arabe syrienne.

157. Nous sommes certains que les efforts déployés par le peuple de Chypre pour conserver un Etat unifié et indépendant seront couronnés de succès. Nous sommes également convaincus que l'ONU est en

mesure de contribuer à une solution pacifique du problème de Chypre, dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité dans cette région et dans l'ensemble du monde.

158. M. SHERMAN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Les Etats-Unis demeurent profondément préoccupés par le problème de Chypre. La division persistante entre les deux communautés de l'île et leur incapacité à arriver à un règlement concerté sont cause d'une grande déception pour mon gouvernement. Les Etats-Unis regrettent profondément les effets de cette tragédie persistante sur la vie du peuple chypriote. Nous sommes également préoccupés par le fait que les divergences de vues non résolues à Chypre ont tendu les rapports entre deux amis estimables et alliés précieux de la région, la Grèce et la Turquie. Nous continuerons d'appuyer le Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour aider les parties à ce conflit malheureux à parvenir à un règlement juste et durable.

159. Avec l'aide du Secrétaire général et de son représentant spécial, M. Hugo Gobbi, les deux communautés chypriotes, dans la dernière série de négociations intercommunautaires, qui a commencé en novembre 1981, ont examiné les questions qui les divisent. Les bons offices du Secrétaire général, auquel le Conseil de sécurité a donné mandat, ont permis aux parties d'arriver à une phase des discussions où les points d'accord et les questions qui doivent encore être résolues ont pu être clairement définis grâce au processus "d'évaluation" mis en place par le Secrétaire général précédent.

160. Aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir un Secrétaire général exceptionnellement bien informé sur la question de Chypre, puisque dans ses fonctions précédentes, il a participé directement au processus de règlement de ce problème en tant que représentant spécial dans ce pays. Nous nous félicitons de l'intention qu'il nous a annoncé, dans son rapport du 6 mai [A/37/805 et Corr.1], d'accroître sa participation personnelle à ce processus dans le cadre de sa mission de bons offices afin de donner un nouvel élan aux négociations. Les Etats-Unis estiment que c'est cette façon de procéder — c'est-à-dire la discussion directe entre les deux communautés complétée par le rôle de bons offices du Secrétaire général — qui offre la meilleure chance de trouver le règlement durable que nous recherchons tous au différend chypriote.

161. Un débat acrimonieux dans cette enceinte et des déclarations publiques faites par les parties au problème de Chypre ne favoriseront pas, à notre avis, le processus en cours à Chypre. Nous sommes au contraire en faveur du retour des dirigeants des deux communautés à la table de conférence. Là, loin du tapage de la publicité, les parties pourront s'atteler à la tâche vitale de l'examen des questions qui divisent les communautés et qui empêchent que la vie ne redevienne normale à Chypre.

162. Un certain nombre d'orateurs au cours de ce débat ont rendu hommage à la Force des Nations Unies chargé du maintien de la paix à Chypre pour sa précieuse contribution au maintien de la paix dans l'île. Les Etats-Unis reconnaissent l'importance du rôle de la Force dans ce domaine et, depuis mars

1964, ils versent au Fonds spécial de la Force 46 p. 100 de la somme offerte par tous les pays. Le rapport du Secrétaire général à ce sujet<sup>11</sup> nous préoccupe beaucoup. En effet, ce rapport documente la dette croissante de ce programme. Nous prions instamment les Etats membres de l'ONU qui ne contribuent pas à la Force de répondre à l'appel du Secrétaire général en vue d'obtenir des fonds additionnels.

163. Il semble y avoir maintenant un climat international favorable au progrès dans le règlement du problème de Chypre. Il nous semble en effet que le moment est propice au progrès véritable vers un règlement mutuellement acceptable. Les facteurs que j'ai mentionnés, à savoir un secrétaire général actif et bien informé disposant d'un mandat très clair, un processus en cours de discussions directes entre les deux communautés et l'appui international en vue d'un règlement, militent tous en faveur du retour prochain des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs aux négociations et d'une volonté renouvelée de part et d'autre de faire des progrès. Le moment est propice au progrès; nous encourageons les deux communautés et les autres parties concernées à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour prendre les décisions difficiles mais indispensables qui s'imposent si l'on veut arriver à un règlement général, durable et équitable. Nous demandons à tous les intéressés de ne pas laisser passer l'occasion qui leur est offerte maintenant. Tout retard ne fera qu'intensifier les divergences de vues et exacerber les tensions entre les parties.

164. Le Secrétaire général a dit qu'il était prêt à aider à trouver un règlement. Nous prions les parties d'accepter son offre et de travailler avec lui pour mettre fin à la discorde et à la division entre les Chypriotes. Les Etats-Unis s'engagent à appuyer cet effort.

*La séance est levée à 13 h 10.*

---

#### NOTES

<sup>1</sup> A/35/659.

<sup>2</sup> A/38/132, annexe.

<sup>3</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, Supplément d'avril, mai et juin 1977*, document S/12323, par. 5.

<sup>4</sup> *Ibid.*, trente-quatrième année, *Supplément d'avril, mai et juin 1979*, document S/13369 et Add.1, par. 51.

<sup>5</sup> A/38/132, annexe, chap. I, par. 130.

<sup>6</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1982*, document S/15502 et Add.1, par. 59.

<sup>7</sup> *Ibid.*, par. 58.

<sup>8</sup> *Ibid.*, trente-huitième année, *Supplément de janvier, février et mars 1983*, document S/15556, annexe.

<sup>9</sup> *Ibid.*, *Supplément d'avril, mai et juin 1983*, document S/15696, annexe.

<sup>10</sup> *Ibid.*, vingt-neuvième année, *Supplément de juillet, août et septembre 1974*, document S/11465.

<sup>11</sup> *Ibid.*, trente-septième année, *supplément d'octobre, novembre et décembre 1982*, document S/15502 et Add.1.